

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 37	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 28 juin 2024	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération affichée	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
Le :	Perruel	
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hebert
	Radepont	M. Minier
	Renneville	M. Vieillard G,
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : M. Pillet à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R, M. Ziélski à M. Gavelle, Mme Marteau à M. Moëns, Mme Grégoire à M. Halot, Mme Grouchy à Mme Lancien, M. Baldari à M. Emo, M. Quéné à M. Minier, Mme Le Tourneur à Mme Simon, M. Vieux à M. Romet.

Voirie : Vente d'un véhicule sur la plateforme d'enchère en ligne Agorastore : autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du Président n°2021-28 en date du 5 octobre 2021 relative à la signature d'un contrat cadre de prestation de services pour la vente de biens via une procédure d'enchères organisées avec Agorastore ;

Depuis 2021, une convention a été signée entre la Communauté de communes et Agorastore, site permettant la vente aux enchères en ligne de biens d'occasion des collectivités.

La mise en vente de biens sur ce site permet de toucher un large public et ainsi favoriser une meilleure valorisation de ces derniers.

Dans une démarche d'optimisation du patrimoine intercommunal, il est proposé de procéder à la mise en vente d'un véhicule utilisé par le service voirie qui nécessite d'engager prochainement des frais de réparation importants : camion utilitaire de marque Ford mis en circulation en 2015, disposant d'un kilométrage de 135 000 kms, estimé à 5 200 € TTC.

Une délibération du conseil communautaire est nécessaire pour décider de la vente d'un bien immobilier dont le prix serait supérieur à 4 600 euros TTC.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise la mise en vente du bien mentionné ci-dessus sur Agorastore,
- autorise le Président à signer tout document afférent à la vente dudit bien.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,



***Voies et délais de recours :** la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.